



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 28 juin 2023

Lieu : Lycée Agricole Gilbert MARTIN – LE NEUBOURG à 18 h

M. Marc ROUTIER présidait cette assemblée à laquelle étaient conviés les clubs du District de l'Eure.

L'accueil des participants est fait en présentant une vidéo de présentation des terrains Foot 5 avec financement ANS et FAFA.

APPEL DES DÉLÉGUÉS

- Annonce du QUORUM

Bruno FARINA – Secrétaire Général

- Mr Bruno FARINA, secrétaire général du District, annonce le nombre de membres présents, ainsi que le nombre de voix représentées :

Nombre de membres : 108 Représenté : 73 soit 67,59%
Nombre de voix totales : 689 Représenté : 492 soit 71,41%

Le quorum étant atteint, Marc ROUTIER déclare l'Assemblée Générale ouverte.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Marc ROUTIER - Président



« Je dois excuser :

- Mr Pascal LEHONGRE, vice-président du Conseil départementale de l'Eure.
- Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire du Neubourg.
- Mr Mathieu LAGNEL, chargé de communication au Crédit Agricole.
- Mr Pierre LERESTEUX, président de la Ligue de Normandie de football.
- Mr Jean Luc GIFFARD trésorier de la Ligue de Normandie et vice-président du district de l'Eure.
- Mes collègues présidents des districts normands, Mrs GOURDEL, FERET, VOISIN, DUBOURG.

Je tiens à remercier pour leur présence :

- Mr Cédric BETTREMIEUX, représentant de la Ligue de Football Amateur pour notre District et président de la Ligue des Hauts de France.
- Mr Jean-Pierre GALLIOT, représentant le président de la Ligue de Normandie, Mr Pierre LERESTEUX.
- Mr Jean-François RENAULT, De Direction du Service Sports du Département de l'Eure et qui représente Mr LEHONGRE.
- Mr Hervé JOSQUIN, de Direction de l'UNSS de l'Eure.

- Mr PRIMEL, Mme BEA et Mme DUCHENET représentant l'AVEDEACJE avec qui nous allons officialiser aujourd'hui notre nouveau partenariat.
 - Je voudrais aussi saluer la présence de Sauveur CUCURULO, mon illustre prédécesseur.
 - Mes collègues représentants du Comité de Direction et des Commissions du District, ainsi que les salariés qui ont grandement œuvrés à la préparation de cette Assemblée Générale.
 - Je remercie également de sa présence, M. Jean-Paul LEGENDRE, Président de la Communauté de Communes du canton du Neubourg.
 - Vous, Mesdames et Messieurs les représentants des clubs, merci de votre présence encore nombreuse ce soir.
 - Je voudrais remercier également Mme Carole PECQUERIE, Proviseur du Lycée Agricole, de nous mettre à disposition son établissement pour la mise en place de notre Assemblée.
-
- Je remercie de sa présence Mr Edouard DETAILLE, Maire adjoint de la ville du Neubourg qui représente Mme VAUQUELIN qui va nous dire un petit mot s'il le souhaite. »
-
- Mr DETAILLE remercie les personnes présentes et décrit les nombreuses aides réalisées par la mairie du Neubourg en faveur du sport, notamment du football.

1. Vote n°1 : L'assemblée vote à la majorité l'adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 novembre 2022, mis en ligne le 17 janvier 2023

2. Allocution de Marc ROUTIER, Président du DEF :

« Je voudrais, en premier lieu, que nous ayons une pensée émue pour l'ensemble des serviteurs du football qui nous ont quitté cette année, merci de vous lever et d'observer un moment de recueillement :

- Mr Thierry GUILLARD, ancien joueur et secrétaire de l'ALM Evreux.
- Dr Rachid AIT AISSA, ancien membre de la commission médicale du district de l'Eure.
- Mr Joël LEPROVOST, secrétaire général du district de l'Orne.
- Mr Guy BESBOIS, ancien arbitre du district de l'Eure.
- Mme Geneviève NESPOULOUS, fille d'Armand MANDLE dont notre Coupe de District porte le nom.
- Mme Evelyne MENANT, salariée et comptable de la Ligue de Normandie.

Evelyne MENANT était comptable de la Ligue de Normandie. Nous avons appris sa disparition en début de semaine dernière dans la consternation et l'incompréhension la plus totale. Beaucoup d'entre nous avons eu l'occasion de côtoyer Evelyne à titre personnel ou

professionnel et je voulais apporter aux membres de la Ligue, à ses amis et à ses proches, tout le soutien de l'ensemble du district de l'Eure.

- Mr Gérard DEVAUX ancien président de la Commission de Discipline et de la CDA. Avec la disparition de Gérard DEVAUX, c'est un grand serviteur du football eurois et normand qui s'en est allé. Gérard était connu sur beaucoup de nos terrains ou sa gentillesse et sa bonhomie étaient appréciés de tous. Gérard fut tour à tour, arbitre, membre de la CDA, membre de la commission de Discipline, puis membre du Comité de Direction du District pendant plus de 20 ans. Gérard fut aussi observateur et membre de la CRA et de la Commission de Discipline de la Ligue. Beaucoup d'entre nous, notamment Pascal LEBRET, Jacques FECIL et moi-même, tenions à rendre hommage à Gérard lors cette assemblée.

Afin de ne pas oublier tout ce que Gérard a fait pour notre football, notre Comité De Direction a décidé de créer le « **Challenge Sportiv'Eure qui portera le nom de Gérard DEVAUX** ». La vocation de ce challenge sera d'encourager les clubs à inculquer aux joueurs, aux dirigeants et aux éducateurs une attitude sportive irréprochable au cours des rencontres. Ce challenge permettra donc de valoriser les bons comportements nous rappellera que ce sont ces valeurs essentielles que défendait Gérard.

Allocution du président - Rapport 2022-2023 :

« Pour commencer cette assemblée, je vais tout d'abord évoquer deux sujets sensibles et d'actualité, au sujet desquels il me paraît important de donner quelques explications.

Il s'agit d'une part des classements finaux de la saison pour les équipes de notre district et d'autre part des nombreuses descentes, en senior, engendrées par les conséquences liées à la réforme des championnats de Ligue.

Je sais que le fait d'aborder ces sujets, peut être, pour certains, une façon de remuer le couteau dans la plaie et vous voudrez bien m'en excuser, mais il semble nécessaire d'expliquer ces sujets à nouveau en toute transparence avec vous.

Ces sujets ont été expliqués à de nombreuses reprises par les membres du districts, élus et salariés, et beaucoup d'entre vous en ont déjà compris le bien-fondé, puisque vous l'avez voté à une grande majorité à la fin de la saison 2021-2022, aux assemblées de Ligue et de District.

Pour ce qui concerne la réforme R3 et ses conséquences sur nos divisions de District, elle est le fait d'un nombre trop important d'équipes en ligue par rapport à nos districts, puisque nous étions la Ligue de toute la France qui avait le plus d'équipes au niveau Ligue. Là où la Fédération préconisait 10 % d'équipes en Ligue, nous étions à 20% en Normandie. Si nous n'avions rien fait, nous risquions à terme de voir disparaître certaines divisions de District car la baisse du nombre d'équipes senior était toujours supportée par les groupes de District qui continuaient d'alimenter la Ligue.

Cette situation, je le rappelle également, a été provoquée par la réunification des deux ex-Ligue Haute et Basse Normandie en 2016, rendue obligatoire par notre ministère.

Chacun est conscient qu'à la fin de cette saison, ces réformes ont pour conséquence un nombre de descentes plus importantes, ce qui n'est pas facile à vivre pour l'ensemble de nos clubs. Nous en sommes conscients mais dites-vous que ces réformes étaient obligatoires, au risque de voir notre D4 disparaître ou notre niveau de D1, continuer à s'affaiblir. Il fallait franchir ce cap difficile et maintenant que nous l'avons fait, nous aurons des fins de saison moins difficile à l'avenir.

2^{ème} sujet et au risque de vous décevoir, vous n'aurez pas ce soir la composition des groupes pour la saison prochaine et je vais vous expliquer pourquoi.

Notre Ligue a fait paraître la semaine dernière, le PV de la commission des compétitions avec des montées et descentes mais nous savons qu'il y a encore des dossiers en cours, notamment ceux d'Evreux et de Cherbourg. De plus, notre monde du football étant de plus en plus procédurier, à l'heure où je vous parle et à cause des délais d'appel qui pourtant ont été raccourcis, 5 dossiers concernant des équipes de l'Eure sont encore en cours dans les différentes instances. Devant cette situation et en accord avec les responsables des commissions compétentes, nous avons décidé de ne pas vous annoncer ce soir, des décisions qui pourraient changer dans les prochains jours. Il en va de notre crédibilité et nous l'assumons, même si nous comprenons que chacun est pressé de savoir, le mercato des équipes de district étant devenu une priorité. Juste au sujet de ce mercato district, nous devons nous peser la question pour savoir si le rôle de nos clubs de district est de former ou de recruter et si pour l'identité club, il est bon de changer la moitié de l'équipe chaque année, mais cela fera l'objet de débat dans les prochaines saisons.

Pour parler de choses un peu plus réjouissantes, cette saison a continué d'être celle de l'innovation en général. Après avoir rencontré l'ensemble des clubs, individuellement, et avoir écouté vos doléances, cette saison a été celle de la mise en place de vos demandes après que celles-ci aient été étudiées dans des groupes de travail composés essentiellement de personnes de club.

Parmi les nouveautés, le petit livret d'accueil qui vous a été remis, vous permettra non seulement de retrouver la plupart des présentations de cette AG, mais aussi de pouvoir étayer vos explications lorsque vous retournerez dans vos clubs, notamment lors de vos assemblées générales.

Cette saison 2022-2023 a vu la mise en place de beaucoup de modifications dans nos compétitions de district. Les championnats vétérans en 2 phases avec 2 niveaux différents en 2^{ème} phase – La refonte de la pyramide des championnats U13 garçons avec des journées de brassage en début de saison – la création du Foot Loisir chez les garçons en U15 et U18 à 8 et enfin, pour ce qui concerne les compétitions, la refonte complète des catégories féminines et des championnats féminins. Ces modifications ont été réalisées en réponse à la demande des clubs, et on peut dire que dans les grandes lignes, vos retours de club montrent que le bilan est satisfaisant, puisque nous les reconduiront en intégralité la saison prochaine en y apportant quelques petits ajustements.

La plus grande satisfaction dans ces changements est sans doute la création du Foot Loisir à 8 pour les U15 et U18 garçons. Non seulement nous avons permis à une vingtaine d'équipes à 8 de voir le jour, mais en plus nous n'avons pas diminué le nombre d'équipes souhaitant continuer de pratiquer le foot à 11 dans ces catégories. Cette organisation a permis de donner le choix aux clubs et aux licenciés, de pratiquer en loisir, puisqu'on le sait maintenant, tout le monde ne privilégie pas la pratique compétition, particulièrement en district.

Parlons maintenant de foot féminin. Un projet sur le foot féminin senior à 11, uniquement avec des équipes de l'Eure a été soumis récemment par quelques clubs. L'idée est d'avoir un championnat avec un grand nombre d'équipes de l'Eure et cela permettrait pour la grande majorité des équipes de diminuer les distances et cela permettant également que notre district ait la maîtrise concernant la désignation des arbitres. Une enquête a été menée récemment par la Commission Féminine du district et une dizaine d'équipes a répondu favorablement à cette mise en place mais il faudra maintenant s'engager de manière plus officielle pour ces clubs afin qu'une telle organisation puisse voir le jour. Le Comité De Direction du District s'est prononcé favorablement par rapport à cette proposition et nous pourrions également accepter quelques équipes limitrophes d'autres départements avec l'accord de leur district. Espérons que cet engagement sera suivi d'effet et nous comptons sur vous pour faire suivre cette information dans vos clubs.

Dans le cadre du développement du foot féminin et du plan mixité soutenu par la FFF, un vaste projet appelé « Toutes Foot » a été lancé cette saison par notre fédération. Il s'agit ici de promouvoir le football féminin et la mixité. Comme cela a toujours été le cas depuis de nombreuses années, le district sous la houlette de notre commission féminine s'est engagé de manière importante dans ce dispositif, en particulier lors de sa journée de lancement, le 21 janvier dernier, lorsque plus de 100 représentantes du football féminin eurois, ont été conviées au stade Océane du Havre. Ce projet « Toutes Foot », géré par la commission féminine et piloté par Gaëlle BISSON, est orienté vers deux grands axes, le premier étant l'augmentation du nombre de pratiquantes féminines et le second axe étant le développement du nombre d'encadrantes, dirigeantes, éducatrices et arbitres féminines. C'est un plan à 4 ans qui a été lancé par le district de l'Eure et qui a pour ambition d'augmenter toujours la place des filles et des femmes dans notre football, dans nos clubs et aussi dans nos instances. Les clubs, les districts et les Ligues ont eu la possibilité de présenter leur projet sous forme de vidéo et le club de Rugles-Lyre a été primé au niveau de la Ligue en se classant à la 2^{ème} place régionale pour son projet piloté par Aurélien FERREIRA.

En ce qui concerne les districts, sur la centaine de districts français, ce sont 66 districts qui ont candidaté en présentant leur vidéo. Grâce au travail de la commission et en s'appuyant sur le travail des clubs, j'ai le plaisir de vous dire ce soir que notre district a été classé à la 3^{ème} place nationale et vous pouvez voir sur l'écran quelques photos de la soirée de samedi dernier à Clairfontaine où Carole LEVAVASSEUR, Gaëlle BISSON, Ludovic PERRE et moi-même avons eu la grande fierté de représenter notre district.

Je tenais à remercier l'ensemble de la commission féminine pour le travail réalisé sur ce projet et qui va continuer sur les saisons à venir, mais surtout je voulais remercier le nombre de plus en plus important de clubs qui s'impliquent dans le foot féminin et qui ont compris que la féminisation permettrait au football d'être plus en conformité avec notre société, en favorisant la place de femmes et au vu de votre implication, nous pouvons légitimement

espérer faire encore mieux l'année prochaine. Bravo à vous (cela mérite bien quelques applaudissements)

Autre sujet de satisfaction le Foot à l'école. Cette année encore et sous la houlette de Morgan DEWILDE, le foot à l'école dans notre district a été une très grande réussite. Près de 100 classes ont pu y participer et petite innovation par rapport à la saison passée, ces journées ont permis, grâce à la présence de Mathieu, d'y associer une animation concernant l'arbitrage. L'arbitrage au même titre que la pratique du football peut être un axe d'intérêt pour nos plus jeunes, le développement de notre arbitrage peut, sans doute, passer par nos écoles...

Au sujet du foot à l'école, nous devons remercier les écoles participantes, très bien pilotées par Emile SHIFFMACHER, mais aussi nos clubs support qui participent à cette démarche et qui ont très bien compris la nécessité pour les clubs de se rapprocher du milieu scolaire.

Pour continuer sur les plus jeunes, une fois de plus, le rassemblement débutant du 10 Juin dernier à l'hippodrome d'Evreux a été un moment exceptionnel de partage, de plaisir et de convivialité pour toutes nos jeunes pousses, garçons et filles. Ce fut encore un travail conséquent pour notre fidèle groupe d'organiseurs et je profite de cette assemblée pour les remercier puisque, sous la houlette de Morgan à nouveau, ils ont permis à près de 1000 enfants, une nouvelle fois, de passer un très agréable moment. Merci à tous pour cette magnifique journée.

Au sujet de nos tous petits, je peux également vous annoncer de façon officielle, car cela a été voté lors de l'Assemblée Générale de la FFF le 10 juin dernier, qu'à partir du début de la saison prochaine, les jeunes garçons et filles, pourront avoir une licence à partir de l'âge de 5 ans, dès leur date d'anniversaire. Cette décision permettra de régulariser de manière officielle, des initiatives déjà mises en place par certains clubs.

Au titre des satisfactions on peut citer le foot handicap et partagé qui a pris un essor très important cette saison. Ce foot avec des personnes en situation de handicap, est piloté par Gaëlle et géré par la commission Foot Partagé. Demain aura lieu, sur le terrain de Beaumont le Roger, une journée qui clôturera la saison et qui ne rassemblera pas moins de 7 IME, rattachée à 7 clubs et qui représente 130 jeunes garçons et filles en situation de handicap. Un tel rassemblement est inédit dans notre district et cette organisation entre complètement dans la politique d'inclusion que nous menons. Merci au club de BEAUMONT de nous accueillir à nouveau, notamment sur son terrain Foot5, merci aux IME de nous faire confiance et si vous passez demain du côté de Beaumont, n'hésitez pas à vous arrêter au stade pour partager ce moment convivial.

Même si ça n'est pas l'habitude de les mettre à l'honneur, je voulais vous dire un mot de nos commissions juridiques. Ces commissions de discipline, d'appel, des règlements et contentieux et des terrains, effectuent un travail considérable et essentiel pour notre district. Ces commissions sont trop souvent décriées car les décisions qu'elles prennent n'arrangent pas souvent les auteurs de méfaits ou d'incivilités. Je voudrais simplement rappeler également que ces commissions travaillent avec les éléments que vous leur donnez et que rarement les personnes qui se retrouvent devant ces commissions sont là par hasard. Si je veux aller plus loin dans ce domaine, je dirai que la mauvaise foi des uns et des autres pourrait laisser à penser que pour les mêmes faits, les membres de commissions ont parfois l'impression que les

protagonistes n'étaient pas sur le même match ! Alors je voulais ce soir ici remercier ces membres pour leur courage et tout le travail effectué et je voudrais vous dire que même si votre rôle est de défendre votre club, vous devez rester crédibles et ne pas défendre l'indéfendable !

Dans un autre domaine, je voulais également vous parler des aides FAFA qui vous ont déjà été présentées la dernière Assemblée Générale. Celles – ci sont rappelées en détail sur l'écran et dans le livret qui vous a été mis à disposition. Je crois que votre rôle de représentant de club est de faire du lobbying auprès de vos collectivités car ces aides ne sont pas assez souvent sollicitées lors de projet.

Même si ces aides ne financent pas la totalité des projets, elles peuvent être un supplément incitatif qui peut permettre à vos élus locaux, d'entériner un projet. Les enveloppes pour le district, seront connues en tout début de saison et Muriel FARCY est à votre disposition pour répondre à vos questions, notamment au moment du montage du dossier. »

FAFA ÉQUIPEMENTS

N° Projet	Type de projet	Aide FAFA Maxi	% maxi du Montant Total
1	Club house	20 000 €	30%
2	Vestiaire (création ou mise en conformité)	20 000 €	20%
3	Eclairage LED (création ou mise en conformité) (E6)	40 000 €	30%
4	Sécurisation Banc de touche	10 000 €	80%
4	Sécurisation Pare Ballons 	10 000 €	80%
4	Sécurisation Main Courante	10 000 €	80%
4	Sécurisation Tunnel, clôture	10 000 €	80%
5	Création terrain à 11 (herbe) (T6 mini)	20 000 €	20%
6	Amélioration terrain en herbe (T5 mini)	20 000 €	20%
7	Création terrain synthétique à 11 éclairé (non prioritaire LFN)	50 000 €	10%
8	Réfection terrain synthétique à 11	40 000 €	20%
9	Création terrain synthétique à 8 éclairé	25 000 €	10%
10	Eclairage terrain entrainement (E7) (mini 75 lux)	10 000 €	50%
11	Projet Innovant, éco responsable (récupération, solaire, etc...)	15 000 €	50%
12	Foot 5 (voir financement diapo suivante)	40 000 €	50%



FAFA ÉQUIPEMENTS

Conditions d'éligibilité à l'aide FAFA

- ☒ Porteur du projet : Collectivité (Mairie – CDC – C d'Agglo)
- ☒ Conformité au cahier des charges fédéral
- ☒ Enveloppe financière du district non consommée
- ☒ Validation District – Ligue - FFF

Muriel FARCY :

- ☒ 02 32 23 70 97
- ☒ mfarcy@eure.fff.fr

Documents à télécharger

- ☒ Site du District de l'Eure : <https://eure.fff.fr> (rubrique « DOCUMENTS » puis « DIVERS »)



« Dans ce domaine, un plan d'action sur plusieurs années est à l'étude avec notre département de l'Eure et la région Normandie, afin d'étendre l'éclairage en LED pour un nombre conséquent de terrains d'entraînement et aussi pour des terrains de matchs. En effet, l'accroissement du nombre de licenciés et catégories, notamment chez les féminines, nécessite toujours plus de créneaux horaires pour les matchs et les entraînements. Il est à noter qu'un passage en éclairage LED permet une réduction des coûts d'éclairage, non négligeable pour une collectivité. Notre objectif est d'être en mesure de vous donner plus d'information sur ce sujet d'ici à la fin de l'année 2023.

Pour clore le sujet du FAFA, sachez, comme vous avez pu le voir sur la vidéo en début d'AG, que le projet de mise en place des terrains Foot5 dans l'Eure continue de grandir. Deux terrains ont déjà vu le jour à Beaumont le Roger et Angerville, un va démarrer à Verneuil et 5 autres terrains ont trouvé leur financement. Grâce au FAFA, à l'ANS et aux aides de notre département, il est possible d'aller jusqu'à 80% de financement mais il est aussi nécessaire de ne pas trop attendre car la pérennité, notamment des aides ANS ne sera peut-être pas assurée en 2024. Sans chercher à mettre la pression, je conseille à ceux qui sont intéressés de ne pas trop attendre pour lancer le projet avec vos collectivités. Ces terrains Foot 5 vont permettre de développer le Foot Loisir, souhaité par un nombre de plus en plus important de licenciés potentiels, mais je peux vous dire également, qu'à l'occasion du lancement des JO 2024, nous travaillons avec le département et un sponsor potentiel, à la mise en place d'une tournée départementale des terrains Foot 5 les 22 et 23 juin 2024 sur chaque terrain Foot 5 du département. D'ici cette date il y en aura plus d'une dizaine de terrain Foot5 dans le département et les clubs concernés seront associés à ce grand projet départemental.

Parmi les avancées importantes de la saison qui vient de s'écouler, nous pouvons évoquer les visites clubs. Le Comité de Direction s'était engagé, durant notre mandat de 4 ans, à venir vous

rencontrer, dans vos clubs, à chaque fois que vous en exprimiez le souhait. En un peu plus de 2 ans c'est plus de 100 clubs que nous avons rencontré, dans votre club house, dans votre salle de réunion ou parfois simplement sur votre terrain. Les discussions ont été franches, sincères, toujours constructives, dans le but de faire progresser notre football. Comme je l'ai évoqué, la plupart des changements récents, mis en œuvre dans le district, notamment dans l'évolution de nos compétitions, sont le fruit de propositions que vous nous avez faites à l'occasion de ces rencontres. Je voulais remercier ici, avec vous, l'ensemble des membres du Comité de Direction qui se sont tous investis dans cette aventure, ce qui ne fut pas facile, en particulier pour les personnes encore en activité. Je voudrais remercier les clubs qui nous ont reçu dans un état d'esprit, le plus souvent très cordial. Et enfin je voulais remercier l'équipe qui a piloté ce dispositif, Pascal LEBRET, que l'on ne présente plus, mais aussi Muriel et Charlotte pour le très important temps passé à l'organisation des visites dont certaines ont dû être replanifiées à de nombreuses reprises. Puisque je parle de Charlotte, je voulais la remercier de son passage dans notre district et lui souhaiter bon vent puisque ses choix de vie ne lui ont pas permis de rester plus longtemps avec nous. Merci Charlotte pour ton sérieux, ta compétence et ton sourire.

Cette saison a vu également une évolution significative de l'arbitrage eurois. Cette évolution se traduit par une augmentation importante de notre nombre d'arbitres qui vous sera présentée tout à l'heure, par Frédéric MARTIN, Mathieu MOULIN et Arnaud SABLIERE mais cette saison a vu également une évolution importante de nos deux commissions que sont la CDA et la CDPA, en termes plus explicites, ce sont la Commission des Arbitres et la Commission de Développement de l'Arbitrage. Nous avons fait le constat, tous ensemble, notamment avec les clubs, qu'il était nécessaire que notre arbitrage évolue. Notre arbitrage a besoin de plus de reconnaissance, de plus de respect de la part des acteurs du football mais il a aussi besoin, en son sein, de plus de rigueur et de transparence et pour certains arbitres, de plus d'implication. En effet, à l'heure où l'engagement personnel n'est pas toujours une valeur essentielle de notre société on retrouve le même phénomène chez certains arbitres qu'on voit chez certains joueurs c'est-à-dire un manque de respect de l'engagement. Le meilleur exemple et le plus ennuyeux que l'on puisse avancer réside dans le fait d'être désigné sur un match et de ne pas s'y rendre. Nous avons décidé, tous ensemble, que cette situation ne devait plus être une fatalité dans le district de l'Eure et Arnaud va vous présenter tout à l'heure, le plan d'action que la CDA va mettre en place dès le début de la saison prochaine. Parmi les constats, nous avons mis également en avant, le fait que les jeunes arbitres devaient être moins isolés car certains dirigeants, certains éducateurs et souvent certains spectateurs ou parents n'ont pas le bon comportement. A ce sujet je voudrais vous alerter à nouveau, toutes et tous, sur le fait que vous devez accepter et faire accepter une erreur d'arbitre. Nous faisons tous, au quotidien, des erreurs dans ce que nous faisons. Les joueurs eux – mêmes commettent des erreurs sur les terrains, les éducateurs font parfois des erreurs dans leurs choix, alors pourquoi sur les terrains, nous nous permettons de critiquer, de hurler, voire d'insulter un arbitre lorsqu'il se trompe ? Le résultat du match ne doit pas nous rendre fou et autoriser certaines personnes à se comporter parfois comme des animaux !!!! **Je compte sur votre responsabilité de dirigeant de club pour faire passer ce message, il en va de l'avenir de notre football et nous en sommes tous responsables.**

Avant de finir sur le sujet de l'arbitrage, je voudrais auparavant remercier les deux responsables du pôle arbitrage, Jean-François MERIEUX et Emmanuel AUBERT pour le travail très conséquent réalisé par les commissions de l'arbitrage eurois et je voudrais en profiter

aussi pour dire à notre fidèle président de la CDA Jacques FECIL, combien nous avons tous conscience de l'importance du travail qu'il réalise au quotidien pour notre arbitrage eurois.

Pour finir ce rapport sur une note **très** positive, vous pourrez voir dans le livret qui vous a été remis, que la saison 2022-2023 que nous terminons sera celle du record de licenciés de tous les temps pour le district de l'Eure. Après 19780 licenciés en 2017-2018 c'est 19902 licenciés qui ont été recensés cette saison dans le District de l'Eure. Ce sont 3% de licenciés en plus que la saison passée. C'est un travail d'attractivité de nos compétitions, c'est un travail d'écoute et d'échange entre les licenciés, les clubs et les instances pour être à l'écoute des souhaits de nos pratiquants et de nos pratiquantes mais c'est **SURTOUT**, le travail de proximité que vous effectuez dans les clubs, pour permettre d'accueillir ces licenciés dans les meilleures conditions. Il convient donc de remercier, en priorité, vous les représentants des clubs. Ce chiffre est le fruit de votre travail et je profite de la présence d'élus dans cette salle, pour leur faire un petit clin d'œil et leur dire que dans certains endroits de notre département et dans quelques clubs, certains doivent refuser des licenciés parce qu'ils manquent d'infrastructures ou de moyens humains pour pouvoir accueillir ces jeunes qui veulent pratiquer leur sport. Notre football doit être aidé dans ce domaine et merci à vous d'entendre notre message. »

3. Présentation du budget prévisionnel 2023/2024 → Le Trésorier Général – Daniel RESSE



BUDGET PRÉVISIONNEL
SAISON 2023 - 2024



Daniel RESSE – Trésorier général



Vote n°2 : Présentation du budget prévisionnel 2023/2024

BUDGET PRÉVISIONNEL SAISON 2023 - 2024 :

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

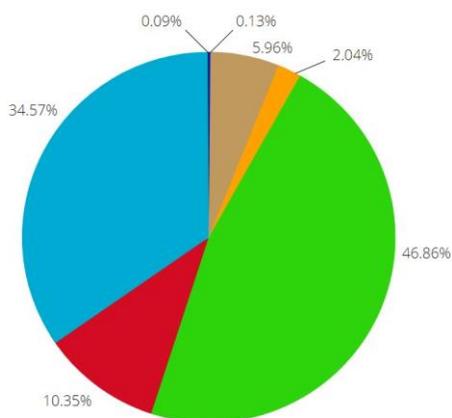
CHARGES

- Passage à 7 salariés dont 5 CDI
- Augmentation du coût de l'énergie
- Aménagement du District (salles de réunions, climatisation des bureaux)
- Poursuite des dotations et récompenses clubs
- Terre de jeux 2024 (JO)
- Projet « accompagnement arbitre »
- Augmentation des amortissements



BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 - 2024 :

CHARGES



CHARGES SPORTIVES	186 000€
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	55 700€
PERSONNEL + CHARGES SOCIALES	252 150€
AUTRES CHARGES	500€
IMPÔTS ET TAXES	11 000€
AMORTISSEMENTS	32 000€
CHARGES FINANCIÈRES	700€



BUDGET PRÉVISIONNEL SAISON 2023 - 2024 :

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

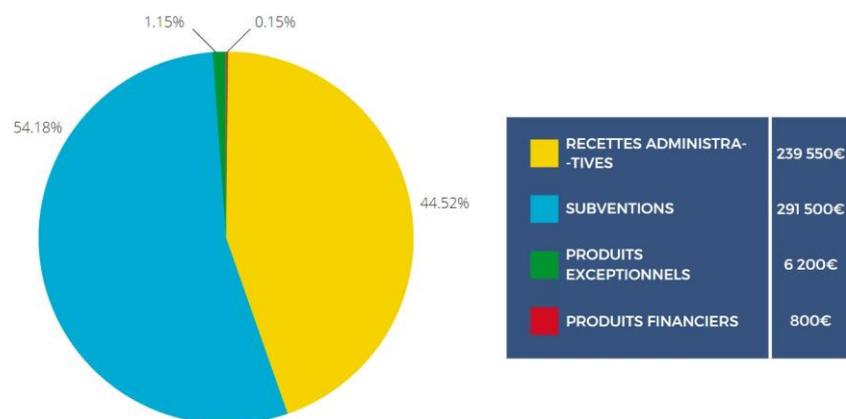
RECETTES

- 20 000 licenciés pour la saison 2023 -2024 (19 902 en 2022-2023)
- Licence possible à partir de 5 ans
- Développement du foot loisir
- Continuité d'augmentation des licences féminines par le biais du dispositif « Toutes foot »
- Développement du partenariat
- Baisse des aides à l'emploi



BUDGET PRÉVISIONNEL SAISON 2023 - 2024 :

RECETTES



BUDGET PRÉVISIONNEL SAISON 2023 - 2024 :

RÉSULTAT

TOTAL DES CHARGES

538 050€

TOTAL DES RECETTES

538 050€

ÉQUILIBRE

0€



VALIDATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL POUR LA PÉRIODE 2023 - 2024

CHARGES	2023-2024	RESSOURCES	2023-2024
CHARGES SPORTIVES	186 000	RECETTES ADMINISTRATIVES	239 550
- Organisations techniques	28 000	- Droits d'engagements et frais de gestion	104 000
- Déplacements	75 000	- Réserves, réclamations, appels	3 500
- Equipements	6 000	- Amendes disciplinaires	91 000
- Missions, réceptions	15 000	- Amendes administratives	40 630
- Objets promotionnels, récompenses	60 000	- Droits d'inscriptions, formations	400
- Brochures, imprimés	2 000		
CHARGES de FONCTIONNEMENT	55 700	SUBVENTIONS	291 500
- Contrat Maintenance, assurance	10 000	- Conseil Départemental	38 000
- Entretien locaux et matériel	9 000	- ANS PFF	15 000
- Frais postaux et téléphonie	8 500	- ANS Emploi	24 000
- Fournitures Bureau, Entretien, pharmacie	7 500	- Aide arbitrage FFF LFN	8 000
- Electricité	6 000	- FDVA 2	6 500
- Services bancaires, cotisations	1 200	- Partenariat Crédit Agricole	6 000
- Honoraires	7 000	- Autres partenariats	6 000
- Co-propriété loc gge	7 000	- LFN Fonctionnement	106 000
- Dons et Cadeaux	8 500	- Convention objectifs LFA	41 000
		- Educateurs sportifs	20 000
PERSONNEL rémunération	205 000	- Préformation	9 000
		- Aide apprentissage	12 000
CHARGES SOCIALES	47 150		
IMPOTS - TAXES	11 000	AUTRES PRODUITS	
AUTRES CHARGES	500		
AMORTISSEMENTS	32 000	PRODUITS FINANCIERS	800
CHARGES FINANCIERES	700	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-		
	538 050		538 050
		RÉSULTAT	0



Le budget prévisionnel 2023/2024 est voté à la majorité de l'assemblée.

4. Remise de la dotation aux éducateurs :

REMISE DES DOTATIONS AUX ÉDUCATEURS

Emmanuel AUBERT, Jacques FECIL et Patrick BANNIER.

- Déborah PECQUERIE
- Marion FORESTIER
- Thomas MAUREY
- Guillaume CORNU
- Julien OLIVO
- Aurélien FERREIRA
- Romain TANTY
- Jérôme LECOQ
- Helder ARANTES
- Guillaume DUVAL



5. Présentation des modifications réglementaires → Pascal LEBRET, responsable du pôle juridique.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES



Pascal LEBRET



Modifications des textes

- **Championnat Départemental seniors**

- **Avenant au règlement des compétitions seniors**
 - pour mise en place d'un groupe de Départemental 1 à 14 équipes et modalités de retours à 12 la saison suivante.
 - Et conséquences sur les autres niveaux de nos championnats seniors



Modifications des textes

- **Règlement des compétitions du DEF**

- Ajout dans ce texte de la disposition adoptée lors du précédent CD concernant la participation d'équipes d'autres districts à nos compétitions
- Extension du carton blanc
- A l'image de ce que fait la LFN, ajout d'une disposition spécifique concernant les arrêtés municipaux. (au 3^{ème} arrêté, les matchs seront inversés)
- Diverses modifications relatives aux arrêtés municipaux en regard des changements intervenus dans nos compétitions en 1 ou 2 phases.
- Actualisation des règles concernant les installations sportives



Modifications des textes



• Le Carton Blanc

- Après le test en U18 sur la 2^{ème} phase de 2023,
- Introduction du carton blanc dans tous les règlements de nos compétitions masculines et féminines. (des U13 aux vétérans) .



Modifications des textes

• Coupes du DEF U18 et U15

- Uniformisation des règlements de ces 2 coupes, suite à l'accession de U18 en Ligue après la première phase.
- Les engagements dans ces coupes sont pris en début de saison
- C'est cette démarche qui implique la participation.
- Pour la saison de référence :
 - L'équipe qui accède à l'issue de la première phase reste engagée
 - L'équipe (ou les équipes) qui serait rétrogradée à ce même stade de la saison ne participe pas à cette coupe.



Modifications des textes

- Critérium des vétérans



- Reconduction de la formule appliquée cette saison
- Ajout de la décision du CD d'autoriser la participation de deux équipes d'un même club dans un même groupe du niveau des « groupes des suivants » lors de la seconde phase.



Autres modifications des textes

- Festifoot U13

- Modification concernant les droits d'engagements.

- RG de la LFN

- Ajout d'une nouvelle disposition à l'article 152.4 pour le joueur issu d'un club en inactivité totale, déclarée et reconnue postérieurement au 31 janvier, ledit joueur se trouvant dans l'impossibilité de pratiquer, pour une raison totalement indépendante de sa volonté.

- Barème Disciplinaire

- Suite à décision fédérale, augmentation des sanctions de références pour les comportements intimidants et menaçants (article 8 du barème)



6. Point arbitrage :

- Les accompagnateurs arbitres → Frederic MARTIN
- Informations générales arbitrage → Mathieu MOULIN
- Absences et indisponibilités arbitres → Arnaud SABLIERE



PÔLE ARBITRAGE

Frédéric MARTIN co-président CDPA
Mathieu MOULIN agent de développement arbitrage
Arnaud SABLIERE membre CDA



ACCOMPAGNATEUR ARBITRE



Frédéric MARTIN



CREATION DE LA FONCTION

ACCOMPAGNATEUR ARBITRE

Objectif : Lutter contre l'isolement des arbitres, surtout chez les plus jeunes, pour limiter une perte conséquente sur cette catégorie d'âge et sur les féminines.

Le rôle de l'accompagnateur : sécuriser et rassurer l'arbitre par un accompagnement spécifique de la gestion des émotions (relations humaines) et non sur la technique de l'arbitrage.

Comment : 1^{ère} formation des accompagnateurs arbitres le samedi 16 septembre 2023 pour une mise en place au début des championnats des catégories jeunes.

Qui : Arbitres en activité, ancien arbitre, dirigeants, parents, éducateurs - toutes personnes ouvertes à la pédagogie.

Quand : Fiche de poste et appel à candidature seront lancés au plus tard le 12 juillet 2023.

N'oublions pas que nos jeunes arbitres sont des enfants avant tout. Nous devons lutter contre les incivilités sur les enfants, c'est notre mission éducative pour tout adulte.



INFORMATIONS ARBITRAGE



Mathieu MOULIN



FORMATION INITIALE ARBITRE



IR2F
FFF

INSTITUT RÉGIONAL
FORMATION DU FOOTBALL

FORMATION INITIALE ARBITRE

02, 03 & 10 SEPTEMBRE 2023

ALIZAY (27)

*Infos et inscriptions sur le site
du District de l'Eure de
Football*

DISTRICT
EURE
FFF

INFORMATIONS

Élargissement des catégories possibles pour la désignation des arbitres : Seniors, vétérans et féminines.

Augmentation de **12%** du nombre d'arbitre au sein du DEF sur la **saïson 2022 - 2023** par rapport à une **moyenne nationale à 7%**. **Félicitations aux clubs !**

Les réunions arbitrages avec les clubs FFF et LFN durant la saison 2022 - 2023 vont s'étendre aux clubs du DEF.

Pour commencer, il y aura une première réunion avec les D1/D2 le **samedi 14 octobre 2023**.



INFORMATIONS ARBITRAGE



Arnaud SABLIERE



ABSENCES ET INDISPONIBILITÉS DES ARBITRES

Constats :

- Trop d'arbitres absents lors d'une désignation
- Trop d'indisponibilités de la part de certains de nos arbitres

Conséquences :

- Problèmes d'organisation des rencontres dans l'urgence pour les clubs
- Beaucoup d'arbitres ne couvrent pas leur club en fin de saison

Solutions mises en œuvre :

- Suivi personnalisé des absences et indisponibilités de chaque arbitre
- Courriers envoyés aux arbitres, clubs d'appartenance (présidents et référents arbitres) pour justifier les absences et indisponibilités
- Sanctions éventuelles aux arbitres



REMISE DES DOTATIONS AUX ARBITRES

Jeunes Arbitres Stagiaires – Hervé
JOSQUIN Directeur UNSS EURE,
Marc ROUTIER

- Romain BIZEUL
- Hugo FAILLET
- Robin ADAM



REMISE DES DOTATIONS AUX ARBITRES

Arbitres Seniors Stagiaires –
Bénédicte MOMBO Karine PAIS

- Gérôme LEGROS
- Davy DE PESTEL
- Corentin PHILIPPE



REMISE DES DOTATIONS AUX ARBITRES

Jeunes Arbitres de District – Mr
Hervé JOSQUIN Directeur UNSS
EURE, Marc ROUTIER

- Théo MARTIN LANOS
- Elouan LAPOTRE
- Saad HOSSAINY



REMISE DES DOTATIONS AUX ARBITRES

District 1 – Sauveur CUCURULO,
Johnny DELHOME

- Yann GARDON
- Mathieu BLOMMAERT
- Stéphane FAUVEZ



REMISE DES DOTATIONS AUX ARBITRES

District 2 – Sabrina CHARPENTIER,
Carole LEVAVASSEUR

- Guillaume FERET
- Philippe AUGER
- Cedric LACOSTE



REMISE DES DOTATIONS AUX ARBITRES

District 3 – Daniel RESSE, Bruno
FARINA

- Rédouane REKHIS
- Roman LARMET
- Tom GLATIGNY



REMISE DES DOTATIONS AUX ARBITRES

Arbitres Féminines – Nathalie YVELAIN, Gaëlle BISSON

- Sinem ATALAY
- Solène BANSARD
- Sophie FERREIRA
- Marie MARTESI
- Alice NOAILLE
- Marylou ROUSTANT
- Lucie STALIN
- Marine THILLIEZ



7. Intervention de l'AVEDEACJE (partenaire de France victimes) et validation de la convention

PRESENTATION AVEDEACJE



Marc ROUTIER



« Nous allons continuer, avec vous les clubs, de faire la chasse aux mauvais comportements. Les actes violents, racistes, homophobes, misogynes n'ont rien à faire, ni sur nos terrains, ni autour de nos terrains, ni dans nos vestiaires et c'est notre rôle à tous d'y veiller.

Nous entendons encore trop souvent lorsqu'il y a des insultes **qu'on ne peut rien y faire** ou que **ça a toujours été comme ça**. Ça n'est pas la bonne attitude à adopter et nous ne devons pas laisser faire ça. Sans aller vers un affrontement direct avec les protagonistes parfois très violents, notre rôle fondamental est d'éduquer nos jeunes et si nous faisons savoir que « **chez nous** » **ces comportements ne sont pas tolérés**, il y a beaucoup plus de chances que les choses changent, surtout si nous nous y mettons tous ensemble. Si nous nous taisons et que nous laissons faire, les mauvais comportements se développeront, alors s'il vous plait Mesdames, Messieurs **faisons preuve de courage**.

Sur le même sujet, nous entendons parfois que le mauvais exemple vient d'en haut. C'est parfois vrai, mais trop de gens se servent de cette excuse, comme un prétexte pour ne pas prendre leurs propres responsabilités. Alors chers amis, je vous invite à prendre vos responsabilités et en cela, les instances et en l'occurrence le district, doivent vous aider et nous allons le faire, dès aujourd'hui dans le cadre de cette assemblée. Pour cela, je vais passer la parole à **Anne Laure** et **Audrey** qui représentent l'Association AVEDEACJE. Cette association AVEDEACJE, est directement rattachée au procureur de la République de l'Eure pour aider les victimes qui subissent une quelconque incivilité. L'AVEDEACJE est rattachée à l'Association Nationale France Victimes, et à partir de plusieurs cas concrets qui se sont passés dans les clubs de l'Eure cette saison, **Anne Laure** et **Audrey** vont détailler les actions à mener, du point de vue judiciaire, lorsqu'un problème survient dans vos clubs. L'idée n'est pas de stigmatiser ou de montrer du doigt les endroits où les clubs ont des problèmes, car ceux-ci peuvent arriver dans tous les clubs, mais surtout de vous aider et de vous proposer des solutions afin que nous puissions, tous ensemble, traiter ces problèmes d'incivilités. Avant de passer la parole, je voudrais à nouveau remercier Patrice PRIMEL, le président de cette association, de sa présence aujourd'hui. »

INTERVENTION AVEDEACJE



Anne-Laure BEA



Audrey DUCHENET



PRESENTATION ASSOCIATION AVEDEACJE



Assemblée Générale District de l'Eure de Football

28 juin 2023



LE SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES & D'ACCES AU DROIT



Missions

Offrir aux victimes d'infractions pénales :

- un accueil, une écoute, des informations,
- un soutien dans les démarches et tout au long de la procédure pénale,
- un soutien psychologique,
- des orientations vers les partenaires.

Missions

Offrir aux personnes en demande d'accès au droit:

(Droit de la Consommation, Droit bancaire, Droit du Travail, Droit de la famille, Droit de l'habitat...)

- Des informations
- Des orientations adaptées

Offrir aux personnes en demande d'accès au droit des étrangers

- Un accompagnement juridique sur leur situation administrative
- Faire le lien entre leur situation administrative et leur situation pénale
- Une orientation vers les partenaires adéquats
- Par des permanences dédiées

Qui ?

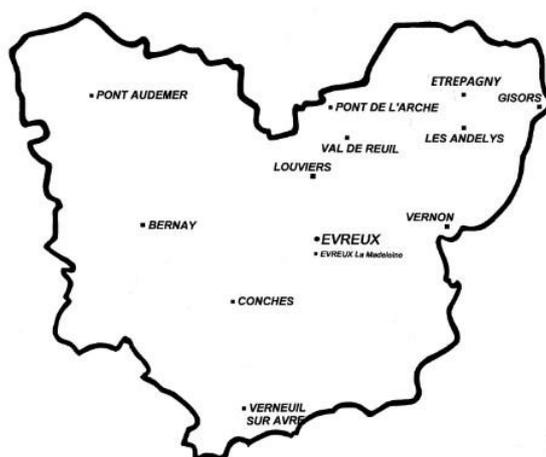
Une équipe de 7 juristes et 2 psychologues

Où ?

- **Au siège de l'association: 4 Place Alfred de Musset à EVREUX**
- **Au Bureau d'Aide aux Victimes au Tribunal Judiciaire d'EVREUX**
- **Au sein d'un des 19 sites de permanences répartis sur le territoire de l'Eure**

Par téléphone au 02 32 23 15 15

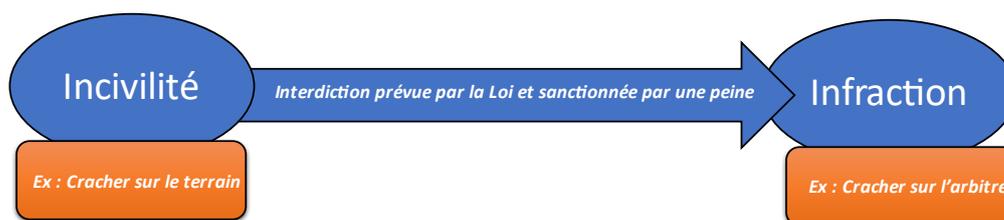
CARTOGRAPHIE DES PERMANENCES



Retrouvez-nous au sein des 19 sites de permanences répartis sur 13 communes



DEFINITION DE L'INFRACTION



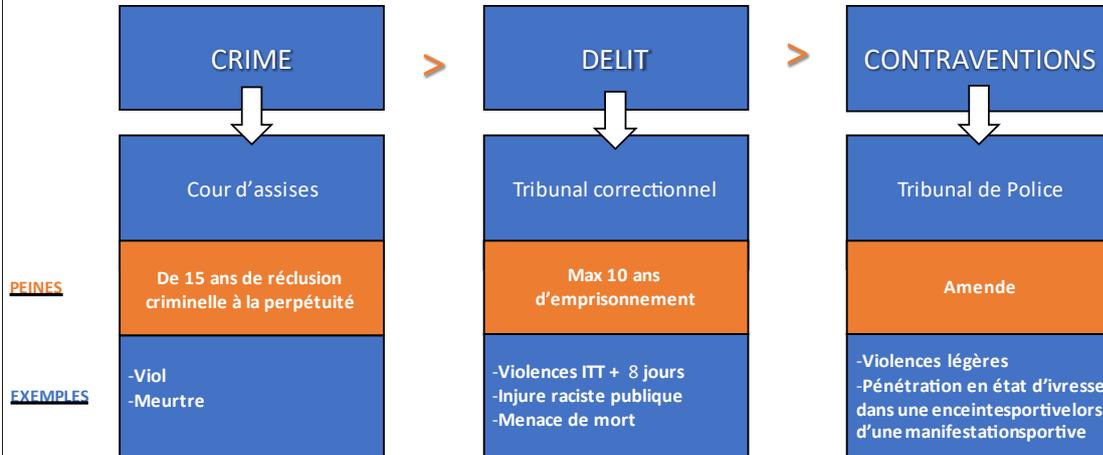
- Une infraction est une incivilité expressément prévue par la loi, qui la sanctionne par une peine en raison de l'atteinte qu'elle constitue à l'ordre public. La majorité des infractions se trouve dans le Code Pénal.
- Toutes les incivilités ne sont pas des infractions, mais toutes les infractions ont pour origine une incivilité



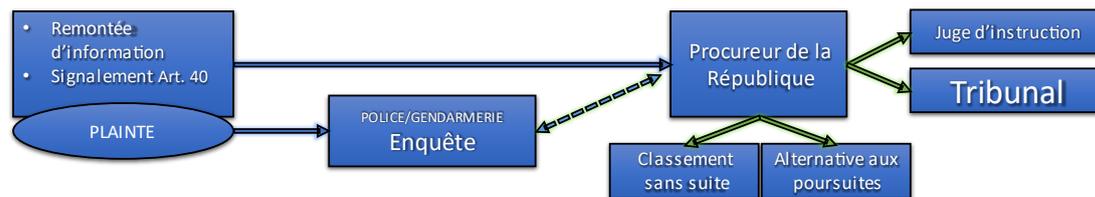
DEFINITION DE L'INFRACTION



Les infractions sont réparties en trois catégories selon un critère de gravité



LES CONSEQUENCES DE LA COMMISSION D'UNE INFRACTION



Existence d'une ou plusieurs victimes, subissant un ou plusieurs dommages (préjudice/s)

PRINCIPE : **Réparation intégrale** des préjudices par l'auteur de l'infraction

Une personne qui commet une infraction engage sa **responsabilité pénale** et sa **responsabilité civile**.
L'engagement des responsabilités se traduit en matière pénale par un procès.



A NOTER

La **responsabilité pénale est individuelle** donc un mineur peut être poursuivi et condamné, mais la responsabilité civile (réparation financière) sera assumée par ses représentants légaux (les civilement responsables)



QUE FAIRE EN PRESENCE D'UNE INFRACTION



Art. 40 Code de Procédure Pénale Obligation de dénonciation

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au Procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs



La victime ou ses représentants légaux ont le droit de déposer plainte

Forces de l'ordre police / gendarmerie peuvent être alertées

Comment ?

Une Convention a été signée entre la Ligue de Football de Normandie et les Parquets Normands :

- Faire remonter toute situation en lien avec une infraction
- Interlocuteur privilégié au Tribunal (magistrat référent)
- Centralisation des remontées d'information



Le District de l'Eure de Football de Normandie a obtenu la délégation concernant cette convention de partenariat, et en lien avec l'AVEDEACJE développe :

- Une Convention spécifique de prise en charge des victimes
- La création d'un Protocole des réflexes à adopter dans ces situations
- Des actions de prévention et de sensibilisation à destination des joueurs et des encadrants



A NOTER

La non-dénonciation d'un crime est un délit puni de 3 ans d'emprisonnement et 45.000€ d'amende



CAS N°1 : Menace de viol sur une arbitre féminine



CONTEXTE

- Match Seniors sur le territoire de l'Eure en février 2022
- Pendant le match : pressions sur l'arbitre par un spectateur
- Propos obscènes, sexistes et menaces de viol
- Spectateur condamné par le Tribunal correctionnel à 8 mois de prison ferme

P
R
O
T
O
C
O
L
E

VICTIME
✓ Dépôt de plainte
✓ Rendez-vous médical
✓ Contacter l'AVEDEACJE pour l'informer de la situation et bénéficier d'une information personnalisée

CLUB
✓ Contacter les forces de l'ordre
✓ Accompagner la victime lors du dépôt de plainte pour témoigner
✓ Contacter l'AVEDEACJE

DISTRICT
✓ Communication des faits au parquet conformément à la Convention régionale



Article 433-3 Code pénal

- Menace de commettre un crime ou un délit sur la personne de l'arbitre : 2 ans d'emprisonnement, 30.000€

A NOTER

Article L.223-2 du Code du Sport

- Les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public. Les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont primées par des peines aggravées.



CAS N°2 : Bousculade et menace envers un officiel



CONTEXTE

- Match **Seniors** sur le territoire de l'Eure en décembre 2022
- Match arrêté suite à exclusion d'un joueur **un spectateur (identité non révélée par le club)** pénètre sur le terrain pour **bousculer l'arbitre et le menacer**
- Intimidation sur l'arbitre **par les joueurs** : « **tête contre tête** », **menace envers l'arbitre** pour le retrouver sur le parking
- Pas de dépôt de plainte

P
R
O
T
O
C
O
L
E

VICTIME
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt de plainte ✓ Rendezvous médical ✓ Contacter l'AVEDEACJE pour l'informer de la situation et bénéficier d'une information personnalisée

CLUB
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contacter les forces de l'ordre ✓ Accompagner la victime lors du dépôt de plainte pour témoigner ✓ Contacter l'AVEDEACJE

DISTRICT
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication des faits au parquet conformément à la Convention régionale



Article 222-13 Code pénal

A NOTER

- Les **violences** ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de **trois ans d'emprisonnement et de 45.000€** lorsqu'elles sont commises sur toute personne chargée d'une mission de service public



CAS N°3 : Actes de brutalité entre joueurs après un match, sur le



CONTEXTE

- Match **U18** sur le territoire l'Eure en décembre 2022
- Insultes **entre joueurs** et **menaces** de se retrouver sur le parking
- Sur le parking, un joueur reçoit des **coups** occasionnant **blessures** avec CM et **ITT < 8 jours**
- Sanctions disciplinaires Football : 2 ans de suspension dont 1 an avec sursis pour l'un, 1 an de suspension pour l'autre
- Dépôt de plainte effectué : en attente de la décision du Parquet

P
R
O
T
O
C
O
L
E

VICTIME
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt de plainte ✓ Rendezvous médical ✓ Contacter l'AVEDEACJE pour l'informer de la situation et bénéficier d'une information personnalisée

CLUB
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contacter les forces de l'ordre ✓ Accompagner la victime lors du dépôt de plainte pour témoigner ✓ Contacter l'AVEDEACJE

DISTRICT
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication des faits au parquet conformément à la Convention régionale



- La **minorité** de la victime n'est pas une circonstance aggravante car elle est âgée de plus de 15 ans MAIS...

Article 222-13 Code pénal

A NOTER

- Les **violences** ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de **trois ans d'emprisonnement et de 45 000€** lorsqu'elles sont commises **par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice**



CAS N4 : Coup d'un jeune non licencié sur un dirigeant dans le club



CONTEXTE

INCIDENT NON SIGNALÉ SUR UNE FEUILLE DE MATCH

- Pendant un match officiel sur le territoire de l'Eure, en décembre 2022
- Un **jeune de 14 ans, ex-licencié**, provoque (avec d'autres jeunes) un **dirigeant** âgé de 71 ans dans le club house
- Bousculade, **tentative de coup** envers dirigeant, **acte de brutalité**
- Sanctions disciplinaires Football : 3 ans de suspension
- Dépôt de plainte du dirigeant : en attente de la décision du Parquet

P
R
O
T
O
C
O
L
E

VICTIME
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt de plainte ✓ Rendezvous médical ✓ Contacter l'AVEDEACJE pour l'informer de la situation et bénéficier d'une information personnalisée

CLUB
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contacter les forces de l'ordre ✓ Accompagner la victime lors du dépôt de plainte pour témoigner ✓ Révéler l'identité de l'auteur ✓ Contacter l'AVEDEACJE ✓ Informer les instances du Football

DISTRICT
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication des faits au parquet conformément à la Convention régionale



- L'**âge du mineur auteur** de violence peut avoir **une influence sur la peine** encourue (primaute de la réponse éducative) **Article R624-1 du Code pénal**
- Les **violences volontaires** ayant entraîné une incapacité totale du travail d'une durée inférieure ou égale à huit jours sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe **1.500€**.

A NOTER



CAS N5 : Agression sexuelle et corruption de mineurs



CONTEXTE

INCIDENT NON SIGNALÉ SUR UNE FEUILLE DE MATCH

- Agression sexuelle et corruption de mineur commises par **éducateur et membre du comité direction** de club : **condamné à 5 ans de prison**
- Aucune information n'a été transmise aux instances du football
- Ce fait a été révélé par la presse.
- Sur instruction du Préfet de l'Eure, suppression de la licence par la Fédération Française de Football

P
R
O
T
O
C
O
L
E

VICTIME
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt de plainte ✓ Rendezvous médical ✓ Contacter l'AVEDEACJE pour l'informer de la situation et bénéficier d'une information personnalisée

CLUB
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contacter les forces de l'ordre ✓ Accompagner la victime lors du dépôt de plainte pour témoigner ✓ Révéler l'identité de l'auteur ✓ Contacter l'AVEDEACJE ✓ Informer les instances du Football ✓ Actions de sensibilisation avec les associations partenaires

DISTRICT
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication des faits au parquet conformément à la Convention régionale ✓ Actions de sensibilisation avec les associations partenaires



- La minorité de la victime est une circonstance **aggravante** ainsi que la qualité de l'auteur (autorité de droit ou de fait) **Articles 222-29 + 222-29-1 + 222-29-2 du Code pénal**
- Les **agressions sexuelles** autres que le viol sont punies de **sept ans** d'emprisonnement et de **100 000€** lorsqu'elles sont imposées à une personne dont la **particulière vulnérabilité est due à son âge**
- Peine portée à **dix ans** d'emprisonnement et de **150 000 €** lorsqu'elles sont imposées à un mineur de quinze ans par violence, contrainte, menace ou surprise

A NOTER



LES SOLUTIONS PROPOSÉES AU LOCAL FACE À LA DÉLINQUANCE DANS LE SPOR



CONSTAT

Des phénomènes de délinquance dans le sport

SOLUTIONS

Des conventions nationale et régionale pour répondre à ces phénomènes

AU LOCAL

Une politique de soutien du DISTRICT à ses MEMBRES



Un accompagnement de l'AVEDEACJE (partenariat avec le DISTRICT)

Actions de sensibilisation/prévention
pour les dirigeants et les personnels encadrant

Une intervention individualisée
pour les victimes d'infractions pénales



SIGNATURE le 28 juin 2023

DE LA CONVENTION D'AIDE AUX VICTIMES

entre

l'AVEDEACJE et

le DISTRICT DE FOOTBALL DE L'EURE

8. Remise de la dotation des championnats

REMISE DES DOTATIONS AUX CLUBS

CHAMPIONS U13G

Départemental 4 – Sabrina CHARPENTIER et Bénédicte MOMBO

- Poule A : FC Serquigny Nassandres 2
- Poule B : FC Serquigny Nassandres 3
- Poule C : FC Pays du Neubourg 2
- Poule D : FC Seine Eure 2
- Poule E : FC Gisors Vexin Normand 273
- Poule F : AS Vesly
- Poule G : FC Madrie
- Poule H : ESJ Madeleine Evreux
- Poule I : Saint Sebastien Football 3

Départemental 3 - Sauveur CUCURULO et Hervé JOSQUIN

- Poule A : Thiberville Groupement
- Poule B : CS Andelys
- Poule C : FC Groupement Jeunes des Epis
- Poule D : Thiberville Groupement 2

Départemental 2 - Karine PAIS, Eric MOERMAN

- Poule A : FC Evreux 274
- Poule B : ES Normanville

Départemental 1 - Marc ROUTIER et Jean Pierre GALLIOT

- Poule unique : FC Val de Reuil



REMISE DES DOTATIONS AUX CLUBS

CHAMPIONS U13F

Départemental 2 – Karine PAIS et Nathalie YVELAIN

- Poule unique : Saint Sebastien Foot

Départemental 1 - Bénédicte MOMBO et Carole LEVAVASSEUR

- Poule unique : FC Evreux 27



REMISE DES DOTATIONS AUX CLUBS

CHAMPIONS U15G

Départemental 3 - Jean François RENAULT, Patrick GOSSE

- Poule A : US Rugles Lyre
- Poule B : US Gasny 2
- Poule C : ES Normanville 2

Départemental 2 - Nicolas CRIBIER, Arnaud SABLIÈRE

- Poule A : FA Roumois
- Poule B : La Croix Vallée Eure

Départemental 1 - Daniel RESSE, Bruno FARINA

- Poule unique : Saint Sebastien Foot



REMISE DES DOTATIONS AUX CLUBS

CHAMPIONS U15F

Départemental 2 – Nicolas CRIBIER, Jean-Pierre LEVAVASSEUR

- Poule A : FC Charentonne Saint Aubin
- Poule B : US Louviers

Départemental 1 - Johnny DELHOME, Patrice LECHER

- Poule unique : FC Pays du Neubourg



REMISE DES DOTATIONS AUX CLUBS

CHAMPIONS U18G

Départemental 3 - Jean François MÉRIEUX, Emmanuel AUBERT

- Poule A : US Louviers
- Poule B : Groupement ACMIE 2

Départemental 2 - Pascal LEBRET, Jean Pierre LEVAVASSEUR

- Poule A: FC Val de Risle
- Poule B: ES Normanville

Départemental 1 - Sauveur CUCURULO, Jacques FECIL

- Poule unique : FC Seine Eure



REMISE DES DOTATIONS AUX CLUBS

CHAMPIONS U18F

U18F – Karine PAIS, Johnny DELHOME

- Poule unique : Saint Marcel F



REMISE DES DOTATIONS AUX CLUBS

CHAMPIONS FUTSAL

Seniors G – Bruno FARINA, Gaelle BISSON

- Poule unique : Stade Vernolien

Seniors F - Bruno FARINA, Gaelle BISSON

- Poule unique : Hercules Futsal Club 2



REMISE DES DOTATIONS AUX CLUBS

CHAMPIONS CRITERIUM DU MATIN

**Critérium du matin (groupes premiers) –
Sauveur CUCURULO et Mathieu MOULIN**

- Poule A: Pont Audemer C.A. 1
- Poule B: La Croix Vallée Eure
- Poule C: RC Pacy Menilles



REMISE DES DOTATIONS AUX CLUBS

CHAMPIONS CRITERIUM DU MATIN

Critérium du matin (groupes suivants) – Sauveur CUCURULO,
Jean Pierre LEVAVASSEUR

- Poule D : CS Beaumont
- Poule E : FAC Alizay
- Poule F : CS Andelys
- Poule G : Entente FCCroth Marcilly AS
Andresienne



REMISE DES DOTATIONS AUX CLUBS

CHAMPIONS SENIORS

Départemental 4 – Pascal LEBRET, Patrice LECHER

- Poule A : FC Caumont
- Poule B : AS Leej
- Poule C : Stade Vernolien 2

Départemental 3 - Pascal LEBRET, Patrice LECHER

- Poule A : AS Routot
- Poule B : FAC Alizay 2
- Poule C : US Barroise
- Poule D : CS Ivry la Bataille

Départemental 2 - Eric MOERMAN, Daniel RESSE

- Poule A : FC Serquigny Nassandres 2
- Poule B : AS Vesly

Départemental 1 - Marc ROUTIER, Cédric BETTREMIEUX

- Poule unique : US Rugles Lyre



REMISE DES DOTATIONS AUX CLUBS

CHAMPIONS SENIORS F

Départemental 2 – Marc ROUTIER, Eric MOERMAN

- Poule A : SC Thiberville 2
- Poule B : FC Illiers l'Evêque

Départemental 1 - Marc ROUTIER et Cédric BRETREMIEUX

- Poule unique : FAC Alizay



9. Conclusion - Marc ROUTIER, Président du District

CONCLUSION DU PRÉSIDENT DU DEF



Marc ROUTIER



« Nous avons pris le parti, avec le Comité de Direction du district, de n'éluder aucun sujet difficile. C'est un risque assumé qui pourra nous amener à voir dans la presse, dans les prochaines semaines et les prochains mois, des choses qui peuvent venir entacher l'image du football. Nous en sommes conscients et nous assumons ce choix, car notre société souffre parfois de certains maux, qui peuvent se passer dans le football, mais dont le football n'est pas forcément la cause. Encore une fois, soyons TOUS courageux, notre rôle d'être humain est avant toute considération sportive, de protéger les VICTIMES, surtout lorsque ce sont des ENFANTS. **L'omerta ne doit plus avoir sa place dans notre football, faisons TOUS preuve de courage.**

Merci à Anne-Laure et Audrey pour leur présentation et aussi à Patrice leur président pour la mise en place de cette convention au service de nos clubs.

Dans ce même esprit, le projet « Touche pas à mon Foot » débutera la saison prochaine car le programme de cette saison était beaucoup trop chargée et les actions beaucoup trop importantes pour que nous puissions lancer ce projet dans de bonnes conditions. Ce projet sera piloté par Didier BLANVILLAIN et Morgan DEWILDE et entraînera des répercussions et des actions à l'intérieur de vos clubs. Sans aller plus loin dans le contenu qui est encore à construire, nous réfléchissons à mettre en place des référents « Touche pas à mon foot » lors des plateaux des plus jeunes dans les clubs. L'objectif sera de faire la lutte aux mauvais comportements autour des plateaux et des écoles de foot.

Je voulais vous redire que le district de l'Eure souhaitait plus que jamais être au service de vous les clubs, merci pour tout ce que vous faites dans les clubs et notre grande satisfaction est de constater chaque jour que beaucoup d'entre vous comprennent que le district est un partenaire présent pour vous aider à faire avancer notre football.

Même si nous avons beaucoup parlé ce soir d'incivilités, notre football va bien et continuera d'aller de mieux en mieux puisque nous nous en donnons les moyens, nous devons juste être attentifs, faire de la prévention et surtout agir tous ensemble, l'enjeu en vaut la peine et ne cédon pas aux messages négatifs envoyés par les médias et les réseaux sociaux...

Soyons positifs, votre rôle de clubs, est essentiel pour notre football, pour notre société, pour notre jeunesse et nos jeunes ont plus que jamais besoin de repères et c'est dans le sport, notamment dans le football qu'ils pourront en trouver.

Pour finir, espérons tous ensemble que nos filles soient brillantes lors de la Coupe du Monde qui démarre le 20 juillet en Australie et en Nouvelle-Zélande et nous leur souhaitons le meilleur. »

10. Intervention des personnalités :

Intervention de Mr Jean-Pierre GALLIOT, secrétaire général Adjoint de la Ligue de Football de Normandie

ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA LFN



Jean-Pierre GALLIOT



Intervention de Mr Cedric BETREMIEUX, représentant de la Ligue du Football Amateur, auprès du District de l'Eure.

ALLOCUTION REPRESENTANT DE LA LIGUE DE FOOTBALL AMATEUR



Cédric BETREMIEUX



11. Clôture de l'Assemblée Générale :

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Marc ROUTIER



« Je remercie Jean Pierre GALLIOT et Cedric BETREMIEUX pour leurs interventions. Je remercie les bénévoles et les salariés du District pour l'organisation de cette AG. Enfin je déclare close l'assemblée générale à 20h45 et souhaite à tous un très bel été en espérant que nous serons Championnes du Monde Féminines. »

Les décisions de l'Assemblée Générale sont susceptibles de recours devant le tribunal judiciaire d'Evreux dans un délai de 5 ans à compter de leurs publications. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français dans les délais de 15 jours suivants leurs publication dans le respect des articles L141-4, R141-5 et suivant du code du sport

Le Président
Marc ROUTIER



Le Secrétaire Général
Bruno FARINA

